

Compte rendu de Conseil municipal du 30 mars 2017

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Excusés : VACHON Séverine (pouvoir C. DANO), GACIOCH Michel (pouvoir J. TRUELLE), RENAUD Eric (pouvoir L. LONJARD), BROUCHET Kévin.

Absente : AUBINEAU-DUBOIS Audrey.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 9 mars 2017.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
56, rue des Merisiers Sect. ZA 184	Bâti	594 m ²
651, route nationale Sect. 227 AA 5	Bâti	1 154 m ²
29, impasse du fournil Sect. A 237	Bâti	140 m ²
116, rue des Frênes Sect. ZA 200	Bâti	598 m ²

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Monsieur le maire présente au conseil municipal les résultats des comptes administratifs 2016 sous forme de bilan avant de présenter les résultats détaillés par section.

Pour le budget principal de la commune, le maire souligne les efforts consentis cette année encore pour assurer globalement la maîtrise des dépenses, en dépit d'une progression des charges salariales liées au remplacement de plusieurs agents en congés maladie, et ce dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat. Le total des dépenses de fonctionnement est arrêté à 1 629 710 € et les recettes à 1 846 708 €, soit un excédent de 216 998 €.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 737 882 €, dont 1 495 576 € pour la construction du complexe sportif. En recettes d'investissement, la subvention du FEADER est toujours en cours d'instruction auprès de la région Nouvelle-Aquitaine. En conséquence, le besoin de financement s'établit à 478 613 € en section d'investissement, dont 98 394 € restant à couvrir sur l'exercice 2017.

Monsieur le maire présente ensuite les comptes administratifs des budgets annexes.

Pour le service de distribution d'eau potable, le résultat est excédentaire de 37 145 € en section d'exploitation, avec un besoin de financement de 66 185 € en section d'investissement, couvert par un autofinancement cumulé de 250 372 €.

S'agissant du budget annexe du lotissement, l'achat du terrain et le financement des travaux de viabilisation ont porté sur l'exercice 2016, pour un total de 125 107€, l'encaissement de la totalité des ventes de terrain étant assuré pour 2017. Compte tenu des écritures de stock, le résultat d'investissement présente un excédent de 63 853 €, et un déficit en fonctionnement de 671 €.

A l'issue d'une présentation complète et détaillée de chacun des comptes par section, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil le temps du vote. Sous la présidence de M. Jean-Pierre BOUSSEAU, le conseil approuve à l'unanimité chacun des comptes administratifs et comptes de gestion 2016 ainsi présentés.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Après le vote des comptes administratifs 2016, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter comme suit les résultats du budget principal de la commune et des budgets annexes du service d'eau et du lotissement.

Pour la commune, le résultat cumulé en section d'investissement présente un besoin de financement de 581 949 € (comprenant les restes à réaliser 2016), financé par l'intégralité de l'excédent cumulé en section de fonctionnement de 483 554 €, le solde déficitaire de 98 394 € étant porté au budget de l'exercice 2017.

Pour le service d'eau, le besoin d'autofinancement cumulé s'élève à 101 763 € (incluant les restes à réaliser 2016), financé par l'excédent cumulé d'exploitation de 250 372 €, le solde positif de 148 608,17 € étant reporté en recette de fonctionnement au BP 2017.

Pour le lotissement n°1 des écoles, l'excédent d'investissement de 143 853 € et le déficit de fonctionnement de 1 436 € sont reportés au budget 2017 dans leur section respective.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2016 ainsi exposés.

INDEMNITE DES ELUS

Compte tenu de la revalorisation du montant maximal brut mensuel d'indemnité pouvant être accordé aux élus (passant de 1015 à 1022 points) le conseil prend acte de cette revalorisation indiciaire et décide de maintenir, pour chaque élu indemnisé, le pourcentage de l'indice brut maximal arrêté par délibération du 31 mars 2016.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal étant autorisé à déléguer au maire certaines compétences destinées à favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, d'accorder à Monsieur le Maire deux délégations supplémentaires, lui permettant :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle au titre des procédures civiles ou administratives.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 €.

CREATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL N°2

Sur proposition du maire, qui rappelle l'intérêt pour la commune de réaliser une opération de lotissement sur le terrain du stade actuel situé Route Niort, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la création en 2017 du budget annexe du lotissement du stade dénommé « budget annexe du lotissement communal n°2 »
- le lancement du projet et notamment des études préalables à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

Ecoles : Le maire informe le conseil du courrier cosigné avec Caroline DANO à l'adresse des parents d'élèves concernant l'organisation des écoles de Beauvoir-sur-Niort et Prissé la Charrière, les modalités des participations financières pour la cantine ainsi que le transport scolaire.

EHPAD : une visite de terrain a été organisée avec un représentant de l'EPF PC en vue de l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire à l'aménagement et la sécurisation des abords de l'EHPAD.

Préau le Cormenier : les vitres situées en bordure de voie étant trop endommagées, ces ouvertures seront fermées.

Séance levée à 23h30